

M. l'Abbé Trépanier, chanoine de l'institution des Sourdes-Muettes (401 Rue St. Denis, Montréal) a été nommé Président de l'Association pour le soulagement des âmes du Purgatoire par sa Grandeur l'Évêque de Montréal.

Rapport du 31 Octobre 1879 — L'Association compte 656 séries, composées de 3,036 membres, donnant 204,672 chemins de la croix par an; et l'on a recueilli 9,678 messes, \$2,419.59. Ces messes ont été dites par les Missionnaires Franciscains, comme appert aux regis officiels du Ministre général à Rome, du Procureur des missions franciscaines en France et du Commissaire général de la Terre-Sainte.

Louis Ricard, Directeur-Trésorier.

165 Rue St. Denis, (Montréal).

TROIS BONNES ŒUVRES DANS UNE

Les personnes qui encouragent la vente des Almanachs des Ames du Purgatoire font trois bonnes œuvres, dans une:

1o. Elles soulagent les morts, car tout le profit des Almanachs est pour les Ames du Purgatoire; le montant ainsi payé devient donc comme autant de messes qu'elles donnent pour les défunt.

2o. Elles aident évidemment la Propagation de la Foi, vu que ces messes sont dites par les Missionnaires Franciscains de là les contrées infidèles. Elles ont de plus le mérite d'arracher une véritable faveur à ces pauvres Missionnaires, qui non-seulement manquent bien souvent la nécessité, mais qui ayant fait vœu de pauvreté stricte, ne peuvent bien accepter que comme aumône, même les rétributions de messes.

3o. Elles contribuent à faire connaître et à faire gagner les indulgences, moyen si précieux de soulagement pour les morts, en même temps que c'est une très facile l'expiation pour les vivants.

(Et ne l'oublierez pas, une indulgence plénaria gagnée, dans sa plénitude, vaut autant et plus que les Saintes, qu'une vie entière de penitances, d'austérités et de mortifications. Et quelles abondantes bénédictions pour nous, si nous élevons l'occasion qu'une telle indulgence fut ainsi gagnée.)

Chère tout cela, elles font connaître l'Almanach Tiers-Ordre de St. François, si second en actes bénignes et en dévouements de toutes sortes, tandis que, par l'Association des messes, elles ont non-seulement la force que donne l'union, mais encore elles régularisent, et même systématisent en quelque sorte, le ouïement des honoraires de messes, en y faisant participer tout le monde, l'expériment provenant qu'il y a des familles qui en donnent beaucoup, et d'autres peu ou point du tout.

Nota — Si une ou plusieurs personnes, dans chaque paroisse, prenaient seulement 20 de ces Almanachs, \$1.00, comme aumône, elles nous aideraient puissamment, tout en conservant pour elles le mérite de la triple œuvre dont nous venons de parler.

Les Zéloteurs sont priés de faire leurs remises entre les mains du Directeur-Trésorier le premier lundi de chaque mois.

Les personnes qui envoient de l'argent dans des lettres, doivent les faire enregistrer.

PERMIS D'IMPRIMER:

EDOUARD CH., EV. DE MONTREAL.